



**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704  
DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

**AVIS** est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 10 septembre 2024 à 19 h 30 dans la salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures au règlement de zonage 82-704 suivante :

**Immeuble affecté**

Bâtiment au 454, rue Morningside  
No de cadastre : 1 459 172  
No de dossier : DM-168

**Nature de la dérogation**

Permettre un empiètement de 4,52 m (14,83 pi) de l'escalier avant dans le retrait avant minimum, alors que l'empiètement maximum permis est de 2,43 m (8 pi) ; et

Permettre un empiètement de 1,24 m (4,07 pi) de la marquise avant dans le retrait avant minimum, alors que l'empiètement maximum permis est de 1,2 m (4 pi).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**DONNÉ** à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 23 août 2024.

**NANCY GAGNON, greffière adjointe**